Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260528-2026_5_6-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 26 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-six mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation
22 mai 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire
M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, Mme LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme DUVERGER Cécile par M. BEGKOYIAN Pierre
M. MATIGNON Philippe par Mme JEGO Anne-Marie
M JEANNOT Mathieu par M. CREQUER Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme JEGO Anne-Marie

n° 2026-5-6 : Signature de l'avenant pour la prolongation de la Convention Territoriale Globale 2023/2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Anne-Marie JEGO, 2ème Adjointe en charge des affaires sociales.

Il est signalé que la communauté d'Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes de la communauté de communes d'AQTA se sont engagés dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2026 signée le 21 décembre 2023.

Afin de poursuivre et finaliser la mise en œuvre du plan d'action engagé et investir pleinement la démarche d'évaluation (jeunesse puis sur l'ensemble des thématiques), il a été proposé de prolonger d'une année la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

La CAF du Morbihan transmettra ensuite l'avenant pour signature, et proposera, aux différentes collectivités, des avenants de prolongation relatifs à leurs conventions d'objectifs et de financements respectives.

Vu la délibération n° 2022-10-20 du 13 décembre 2022 validant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes membres.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le principe de la prolongation d'une année la Convention Territoriale Globale dans des conditions identiques soit jusqu'au 31 décembre 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation qui sera transmis par la Caf.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La secrétaire de séance
Anne-Marie JEGO

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)